

JOURNEE NATIONALE DU RESEAU RAPPEL
(RESEAU DES ACTEURS DE LA PAUVRETE ET LA PRECARITE ENERGETIQUE DANS
LE LOGEMENT)

Actes et compte-rendu des débats de la journée nationale d'études du 18
septembre 2008

Dans les locaux de la FIAP Jean Monnet,
30 rue Cabanis Paris 14^e



Liste des participants

Denis Allaume	PACT ARIM du Val d'Oise
Christine Amet	SNCF
Catherine Auguste	PACTE de Paris
Olivier Bajard	EDF
Claire Bally	Association Ecopolénergie
Nicole Bassinet	Conseil général du Lot
Olivier Béal	Association La Bouilloire
Nathalie Bédrune	Association Bâtiment Climat Energie (BCE)
Solène Bihan	FAPIL Rhône-Alpes
Florence Billault	Association Sollicités
Céline Bioret	Association Alisée EIE Loire-Atlantique-CARENE
Carole Birk	Association Le Loubatas
Patrick Briens	Fondation Abbé Pierre
Martine Botran	Particulier
Fanny Bordenave	Conseil général des Pyrénées-Atlantiques
Edwige Boutet	CAUE du Gard
Sandrine Buresi	Association GEFOSAT
Benoît Caussade	PACT-HD Pays Basque
Danièle Cerneau	Ademe Angers
Didier Chérel	Ademe
Raphaël Claustre	Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER)
Florence Clément	Ademe
Sophie de Canson	Ademe Sophia Antipolis Valbonne
Elise Defossez	Association Cresus
Cyrielle Den Hartigh	Association Les Amis de la Terre
Jacky Derennes	Association Compagnons Bâisseurs de France
Yohann Didier	Association ASDER
Franck Dimitropoulos	Association Bâtiment Climat Energie (BCE)
Ute Dubois	Economiste, ADIS/GRJM, Université Paris Sud
Julie Dumont	Association Auxilia
Damien Dussut	Association Energies Durables en Ile-de-France (EDIF)
Charlotte Duzan	Conseil général du Bas-Rhin
Odile Estibals	EDF R&D Clamart
Jean-Louis Fabry	ARPE Midi-Pyrénées
Juliette Filleau	Conseil général des Pyrénées-Atlantiques
Frédéric Fievet	Mairie de Montataire
Muriel Fusy	Association HESPUL
Patrick Gachet	EIE-ALE Indre et Loir
Sylvie Geissmann	Ademe Midi-Pyrénées
Sylviane Godillon	IAURIF
Isabelle Guidé	CAL PACT Arras, Conseillère ESF
Ludovic Guy	Association Quercy Energie
Françoise Hamon	PACT ARIM des Yvelines
Sébastien Hamot	PACT ARIM du Val d'Oise
Madeleine Hang	Mairie de Villejuif

Claudine Huguet	CAL PACT Région de Saint-Omer
Bernard Hyon	Association GEFOSAT
Sylvain Jacquet	Jura Habitat Jura Habitat
Eric Lagandré	Agence Nationale pour Amélioration de l'Habitat
François Leblanc	CAPEB
Caroline Leclere	CAL PACT Région de Saint-Omer
Christian Le Brun	Association Un Toit pour Tous
Sébastien Le Goff	Points Services aux Particuliers Saint Quentin en Yvelines
Audrey Le Marec	Fédération nationale Habitat et Développement
David Lejeune	Association La Bouilloire
Sandra Lemaître	PACT de Paris
Alexandre Léon	Association Polénergie
Arnaud Leroux	Association Compagnons Bâisseurs de Bretagne
Valérie Louberssac	Association Nationale Compagnons Bâisseurs
Marie-Claude Louyot	EDF R&D Clamart
Delphine Lusson	PACTE de Paris
Laurence Madoui	La Gazette des Communes
Françoise Marchant	PACT ARIM du Val d'Oise
Carole Marc	PACT de l'Isère
Jean-Marc Marichez	EIE/CDHR de la Somme
Lucille Mettetal	IAURIF
Christelle Morisse	Centre de recherche ERT Speed
Marie Mourlhou	ADIL de la Drôme
Michel Nery	PACT ARIM Yvelines
Simon Poullaute	Association IDEMU – EIE Paris 6 ^e et 14 ^e arrondissements
Laëtitia Pellerey	Association CEDER
Emmanuel Poussard	Association Energies Durables en Ile-de-France (EDIF)
Alain Robic	Particulier
Mireille Roz	SNCF
Kamel Sadki	Association GERES
Hélène Schutzenberger	Ministère de la Santé, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
Emilie Salesse-Gauthier	Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER)
Sandrine Saint Georges	CAL PACT Pas-de-Calais Ouest
Régine Saint Mézard	Conseil général du Gers
Jean-Marc Satinet	Association CEDER
Véronique Stella	Fondation Abbé Pierre
Anne Taverne	Consultante Bérénice Le Fur
Thierry Vexiau	MEEDDAT La Défense
Marie-Odile Zinck	Conseil général du Bas-Rhin

Sommaire

Matinée

Séance plénière : ouverture	6
Atelier 1 : Quels outils, quels supports, quelles méthodes de communication en direction des publics en précarité énergétique ?	10
Atelier 2 : Les missions et fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie : expériences à partager et création de nouvelles actions	13
Atelier 3 : Formation : définition des besoins pour les opérateurs de l'habitat, de l'énergie, du social, et de la santé	18

Après-midi

Le réseau RAPPEL, quels enseignements et quelles perspectives ?	22
Restitution des ateliers	26
Quelles sont les sources de financement possibles pour mener des actions de lutte contre la précarité énergétique ?	26

SEANCE PLENIERE : OUVERTURE

Présentation du réseau

Franck DIMITROPOULOS, Association BCE, remercie les participants d'avoir rejoint cette Journée Nationale, qui est la deuxième réunion de l'ensemble du réseau RAPPEL après sa réunion de lancement du 25 septembre 2007.

Crée grâce à l'implication de l'Ademe, qui en est le principal financeur, et du soutien complémentaire de la Fondation Abbé Pierre, le réseau est animé par le CLER, en la personne d'Emilie Salesse Gauthier, et par l'association BCE. En fonction des thèmes, s'y joignent l'association GEFOSAT et la Fédération nationale Habitat et Développement. Afin d'assurer le cadrage des actions de ce réseau, qui reste informel, un comité de pilotage a été formé par l'Ademe, l'ANAH, le CSTB et les animateurs cités ci-dessus.

Pour mémoire, le premier rapprochement entre les acteurs intéressés à la question de la précarité énergétique a eu lieu en 1999 à l'Ademe, à Sophia Antipolis. La gestation a été lente, puisqu'en 2003 seulement a commencé à être discutée l'idée de la création d'un réseau, qui s'est concrétisée en 2006. L'année 2007 a été consacrée au recensement des acteurs et à l'envoi d'un questionnaire. De très nombreuses personnes et organismes se sont alors déclarés volontaires.

Le nombre de membres est passé de 60 personnes ou structures inscrites en septembre 2007 à 146, dont 90 sont présentes ce jour, ce qui montre que la question mobilise. Parmi ces membres, dont le nombre continue d'augmenter, certains s'intéressent à la précarité énergétique à titre personnel et d'autres au nom de la structure à laquelle ils appartiennent. Onze sont des services de l'Etat ou assimilés (dont la CAF), mais on compte également 20 collectivités locales – concernées au premier chef – et une centaine d'associations essentiellement recrutées par l'intermédiaire du CLER, des PACT ARIM et de la Fédération Habitat et Développement.

Quelques Agences immobilières à vocation sociale (AIVS) et des associations de défense de droit au logement ont rejoint RAPPEL, tout comme 12 entreprises (notamment des bureaux d'études). Des laboratoires de recherche ont également rejoint, ainsi que trois particuliers, dont un étudiant rédigeant une thèse sur la question de la précarité énergétique.

Les membres de RAPPEL sont intéressés au titre de leur rôle administratif (pour 31 d'entre eux), technique (71 réponses positives), ou d'accompagnement (81), la totalité ou presque des membres du réseau étant chargée de missions d'information. Les domaines d'activités regroupent l'action sociale (59 membres), le logement (95 membres), l'énergie (104 membres) et la recherche (10 membres). La contribution de ces derniers permettra peu à peu de mieux appréhender la complexité des phénomènes de précarité énergétique.

Les outils du réseau et la « formation RAPPEL »

Emilie SALESSE GAUTHIER, CLER, rappelle que les animateurs ont mis en place plusieurs outils. La liste de diffusion est sans doute le plus important, puisqu'elle permet les échanges directs d'expériences entre les membres du réseau. Plus de 100 personnes y sont inscrites et chacun peut l'utiliser lorsqu'il le souhaite, que ce soit pour annoncer des événements, adresser une demande d'information, etc.

Il ne faut pas hésiter à utiliser la liste pour poser des questions qui intéressent l'ensemble des abonnés. Des débats de fond, tels que le rôle des intercommunalités dans la lutte contre la précarité énergétique, par exemple, y trouvent également leur place.

La lettre électronique ou *newsletter* du réseau RAPPEL recense les derniers textes réglementaires et rapports parus. Une première partie est consacrée à l'actualité, la seconde aux thèmes Energie, Social et Logement, et la dernière à une expérience locale et aux activités du réseau. Il a été décidé d'élargir sa diffusion des membres à l'ensemble des partenaires et à toute personne souhaitant la recevoir.

La lettre d'information papier « Focus Précarité Énergétique » est destinée aux professionnels et est diffusée à 800 exemplaires pour un tirage de 1200. Elle est essentiellement envoyée aux Conseils généraux et régionaux, à l'ANAH, aux agences de l'Ademe, aux CAF, aux CDAS et aux CCAS. Passé l'éditorial, un dossier thématique occupe les deux pages centrales. Le dernier numéro était ainsi consacré aux spécificités de la communication sur la précarité énergétique. Le numéro d'octobre traitera des dispositifs permettant de réaliser les travaux dans les logements.

Le site Internet www.precarite-energie.org présente RAPPEL et les façons d'y participer. Il comporte une rubrique Actualités et des parties consacrées à l'action sociale, au logement et à l'énergie. Une autre rubrique porte sur les expériences locales. Les membres sont vivement invités à y contribuer en prenant contact avec le CLER, afin, notamment, que les adresses des sites de tous les acteurs du réseau y figurent.

Le site publie également la liste des membres du réseau et des EIE et autres contacts utiles. Il existe enfin un espace membres, dont le login est l'adresse Internet avec laquelle les membres sont inscrits au réseau (son mot de passe est « preca37 »). Il reste pour l'instant inutilisé.

Franck DIMITROPOULOS explique qu'une formation-information interne du réseau RAPPEL a été créée avec la Fondation Abbé Pierre. En une journée, il s'agit de présenter la notion de précarité énergétique, dans ses différents aspects, mais également de donner un aperçu des actions menées par différents acteurs en France. La formation est également une occasion pour les participants d'échanger afin qu'ils formalisent mieux leurs projets.

Deux sessions ont été programmées, la première, qui a déjà eu lieu à Paris, ayant valeur de test et réunissant les réseaux signataires du Manifeste contre la précarité énergétique. La seconde aura lieu à Valence en octobre 2008 et est déjà complète. Cela montre que l'outil semble pertinent et qu'il faut probablement prévoir d'autres sessions, même si cela n'était pas initialement prévu.

La précarité énergétique : éléments de définition

Franck DIMITROPOULOS rappelle les différents éléments de définition de la précarité (ou de pauvreté) énergétique, car aucune définition partagée n'existe à ce jour, ce qui ne va pas sans poser problème puisque la qualification de la situation est la première étape de l'action.

Les Anglais considèrent que toute personne devant consacrer plus de 10% de son revenu disponible aux dépenses énergétiques est en situation de précarité énergétique (*fuel poverty*). La définition européenne en cours de discussion au sein du programme EPEE retiendrait, quant à elle, le critère de la difficulté, voire l'incapacité à pouvoir chauffer correctement le logement à un coût acceptable. Cette notion d'acceptabilité est, en particulier, à préciser.

Dans tous les cas, les définitions se réfèrent à la dépense qui serait nécessaire pour atteindre un niveau de confort convenable compte tenu des caractéristiques des logements, et non à la dépense réelle des personnes, qui, très souvent, se privent, car ils ne couvrent bien souvent qu'une partie de leurs besoins et vivent dans le froid. La question touche donc à la fois aux problèmes d'impayés des factures d'énergie, mais également aux questions sanitaires et de

dégradation du bâti, qui n'apparaissent pas de prime abord.

La précarité énergétique dépend des facteurs que sont l'état du parc de logement, les prix de l'énergie et les revenus des ménages. Or les données portant sur le parc sont encore, malgré de récents travaux de l'ANAH, assez mal connues. Cela ne permet pas d'identifier aisément les ménages à risque.

Eric LAGANDRE, ANAH, précise qu'il existe en particulier une cartographie du Parc privé potentiellement indigne établie par l'ANAH, qui permet d'effectuer de façon très efficace des repérages à l'échelle infracommunale.

Franck DIMITROPOULOS indique qu'il existe des définitions précises pour les logements décents, indignes et insalubres, mais que le recoupement avec les situations de précarité énergétique est très difficile. Les ménages en situation d'insalubrité y sont certainement exposés, mais la problématique ne se résume pas à l'état du logement.

Pour donner un ordre de grandeur, un logement en France mesure en moyenne 80 m² pour des ménages de 2,3 personnes environ. La consommation énergétique destinée au chauffage est de 200 kWh/m² par an pour un prix de 8 centimes d'euros au kWh. Les autres usages énergétiques représentent en moyenne 300 euros par an. La facture moyenne annuelle est donc de 1580 euros.

En rapprochant ces sommes des données de l'INSEE, on relève qu'elle représente plus de 13% des revenus disponibles du premier décile, près de 11% pour le deuxième et près de 9% pour le troisième. Ces trois premiers déciles représentent 7,5 millions de foyers qualifiés de « ménages modestes » par l'INSEE et sont donc potentiellement concernés dans la définition anglaise.

La performance thermique des logements récents respectant la RT est d'environ 100 kWh/m² par an, et celle des logements construits avant 1974 s'élève à 300 kWh/m² par an, voire beaucoup plus. On peut estimer que le parc se répartit pour trois tiers autour de ces valeurs-pivots, ce qui est cohérent avec ce que l'on observe – bien qu'il faille mener de réelles études.

Selon ces situations, la dépense énergétique des familles varie donc de 878 euros à plus de 3000 euros dans le pire des cas. Ceci est à rapprocher des revenus des trois premiers déciles : pour le premier, habiter dans un mauvais logement conduit à consacrer plus de 30% de son revenu à l'énergie.

Ceci est à moduler en fonction du prix des énergies, sachant que toutes sont en hausse. Mais dans tous les cas, hormis en cas de logements respectant la RT et chauffés au gaz de ville, les trois premiers déciles dépensent plus de 10% de leur revenu disponible dans l'énergie. Il y aurait donc en France environ 5 millions de ménages tombant sous le coup de cette définition, ce qui est cohérent avec la situation du Royaume-Uni, où l'on estime ce nombre à 6 millions.

Le problème est donc colossal, car les travaux à entreprendre ne sont absolument pas à la portée des ménages modestes, ceci dans un contexte où il faut tenir compte de l'objectif « facteur 4 », qui se traduit dans le secteur du bâti, par un objectif de performance moyenne de 50 kWh/m² par an en 2050, objectif repris par le Grenelle de l'Environnement.

Déterminer les moyens techniques et les modes de financement nécessaires pour régler ces problèmes prendra dans le meilleur des cas des décennies. C'est ce à quoi s'attelle le réseau RAPPEL. Il faut enfin rappeler que la capacité à vivre dans des conditions décentes pose des questions qui vont au-delà du confort, et qui touchent à la santé et à l'espérance de vie, voire à la sécurité, puisque les familles « bricolent » leur équipement pour lutter contre le froid. Ces problèmes sont bien connus des personnes qui travaillent sur les situations d'insalubrité.

Les impacts financiers (difficultés de paiement, ruptures d'approvisionnement, endettement, etc.) sont très lourds, tout comme les enjeux techniques de dégradation accélérée du logement. Les impacts sociaux sont enfin majeurs, puisque l'inconfort est un frein à la santé psychique. Les enjeux environnementaux de la précarité énergétique, enfin, ne se réduisent pas à la

contribution aux émissions de gaz à effet de serre.

La question de la précarité énergétique est donc à la croisée de toute une palette de spécialités, dont une grande partie est d'ores et déjà présente dans le réseau, qui doit continuer à s'enrichir.

Déroulement de la journée

Franck DIMITROPOULOS indique qu'il est à présent temps d'échanger avec les participants sur ce qu'ils pensent de RAPPEL et sur ce qu'ils en attendent, afin que l'offre puisse être adaptée à leurs demandes.

Emilie SALESSE GAUTHIER précise que les participants vont à présent se séparer, car au terme de cette année d'existence, il est nécessaire de faire le point sur les différentes thématiques auxquelles ils sont confrontés. Trois ateliers vont être réunis en parallèle sur les sujets des méthodes de communication adaptées aux publics précaires, de l'expérience et des perspectives en matière de création et gestion de dispositifs d'aide à la réalisation de travaux et des besoins de formation.

Un moment de restitution de ces ateliers est prévu en milieu d'après-midi afin de laisser la place aux réactions de la salle. Avant cette restitution, une plénière sera consacrée à l'avenir du réseau. La journée se terminera sur l'évocation des sources de financement disponibles et à mettre en place pour les actions de lutte contre la précarité énergétique.

ATELIER 1 : QUELS OUTILS, QUELS SUPPORTS, QUELLES METHODES DE COMMUNICATION EN DIRECTION DES PUBLICS EN PRECARITE ENERGETIQUE ?

Difficultés propres au public précaire

- **Des outils classiques inadaptés** – Les outils de communication existants sur les comportements et les investissements énergétiques sont très nombreux et inadaptés aux publics précaires. Les personnes en difficulté ne fréquentent pas les EIE et autres lieux d'information et ont d'autres problèmes graves auxquels faire face. Il est difficile de les rencontrer, y compris à domicile, du fait de l'insuffisance du nombre d'assistantes sociales.
- **Les difficultés des précaires** – Les personnes précaires ont des difficultés de communication spécifiques : illettrisme, réticences à l'enseignement, voire méfiance vis-à-vis de l'action sociale, et sont donc difficiles à mobiliser. Elles n'ont parfois pas conscience des notions énergétiques les plus élémentaires, ni des coûts de l'énergie. Communiquer dans ces circonstances nécessite des précautions et des techniques particulières.
- **Maîtrise insuffisante du français** – Les primo arrivants et les bénéficiaires du regroupement familial n'ayant pas acquis la langue française ne peuvent pas non plus recevoir les messages des médias classiques (affiches, télévision, etc.) sur la question énergétique.
- **Des chiffres hors sujet** – La tendance des outils de communication à présenter des économies chiffrées correspondant aux différents gestes d'économie des flux est inadaptée aux personnes précaires le plus souvent en situation de sous-consommation. Hormis le fait que les résultats réels dépendent des caractéristiques des bâtiments, l'enjeu premier des interventions est la hausse du confort à prix constant, voire l'accès à l'énergie.
- **L'argent d'abord** – Donner du sens aux bons gestes en termes d'impacts budgétaires est indispensable. Certaines enquêtes montrent que les catégories sociales professionnels (CSP) les plus modestes sont avant tout motivées par les gains financiers dans leur action énergétique, alors que les CSP élevées s'attachent à la défense de l'environnement.
- **Quasi-impossibilité d'investir** – Les documents produits par exemple par l'Ademe, poussent souvent à des investissements lourds, inadaptés aux milieux précaires. Si des actions de sensibilisation, de repérage et d'investissement en matière de lutte contre la précarité énergétique commencent à être menées dans le logement social, agir sur la qualité du bâti est extrêmement difficile et suppose une communication spécifique avec les bailleurs, notamment pour le parc privé diffus. L'investissement chez les propriétaires occupants précaires est également très difficile et suppose un long travail d'accompagnement, de montage des dossiers et d'appropriation.

Agir à partir de l'expérience acquise

- **Prendre en compte les problèmes culturels** – L'ADIL de la Drôme travaille auprès des primo arrivants avec une sociologue, en partenariat avec une association spécialisée, afin de connaître les usages du pays d'origine avant de créer les outils de sensibilisation spécifiques.
- **Agir dans les espaces sociaux fréquentés par les publics précaires** – Au-delà de l'adaptation des supports de communication aux différents publics (primo arrivants, familles, bailleurs, enfants...), être présent dans les PIMMS, CCAS, etc., permet de toucher les publics concernés et d'éviter le risque de stigmatisation.
- **Communications verbales et non verbales** – Afin de faire comprendre le lien entre les consommations et les coûts, plusieurs actions montrent que l'utilisation des images, des couleurs, associés à des mots simples permet de dépasser en partie les problèmes dus à

l'illettrisme, à la crainte des institutions ou à l'insuffisance de la maîtrise du français. L'IDEMU a mené une expérience de ce type en Seine Saint-Denis et à Paris (voir encadré).

- **Un appartement témoin et un film en PACA** – Un appartement-témoin a été créé dans les quartiers Nord de Marseille dans le cadre d'une action d'Ecopolénergie, du Loubatas et du GERES. Ce local visité par les habitants du quartier, présente dans chaque pièce les bons gestes, les équipements. Les potentiels d'économie associés sont mesurés par des compteurs d'eau et d'énergies. Un film (téléchargeable) tourné dans le quartier donne la parole aux habitants sur ces questions.
- **Privilégier les petits investissements** – Il est nécessaire, au moins dans un premier temps, de s'en tenir aux gestes et petits équipements de maîtrise des flux (action sur les usages, réglages et thermostats, kits hydroéconomes, isolation rapide des fenêtres, etc.). L'occupant a en effet une marge de manoeuvre faible et il ne doit pas être découragé. Il s'agit également de prévenir les comportements dangereux.
- **Sensibiliser les mères de famille** – Le CCAS de Montataire (Oise) les cible en particulier, puisqu'elles sont très souvent responsables de la gestion du foyer. Un travail en groupe de plusieurs mois permet d'expliquer les problèmes de flux énergétiques et d'apprendre à lire les factures d'électricité, de gaz et d'eau, etc. Les impacts sur les usages sont significatifs.
- **L'environnement donne du sens aux actions** – Tout comme d'autres actions, une expérience menée dans le Gers avec des thermiciens auprès des personnes vivant en HLM et ayant été en situation d'impayé d'énergie a peu à peu montré que les personnes précaires donnaient du sens à leurs actes. Alors que le confort a été amélioré et que des économies modestes ont été réalisées, les personnes ont expliqué que se sentir être des citoyens responsables du point de vue environnemental avait été l'une des causes de leur motivation.
- **L'accompagnement : indispensable** – Au-delà de l'adaptation des outils de communication *stricto sensu*, le dépassement de la méfiance, l'appropriation des démarches par les précaires suppose l'organisation de parcours associant l'ensemble des acteurs, et tout d'abord les métiers du secteur social. Cela inclut les visites à domicile et le suivi. Cette médiation peut également concerner les bailleurs.
- **Ne pas négliger les enfants** – Les enfants sont touchés par l'environnement et peuvent être sensibilisés par différents moyens : théâtre de rue, centres de loisirs, écoles (par exemple dans le cadre des projets Réussite éducative) en fédérant les compétences des EIE, de l'Ademe, etc. Ils peuvent conserver les comportements vertueux qu'ils adoptent dans le temps et peuvent être sensibles aux économies d'argent dans les foyers précaires. Ils ne sont pas pour autant les réels prescripteurs des bons gestes.
- **Montrer l'intérêt des investissements aux propriétaires** – Les primes accordées par les nouvelles politiques de l'ANAH en faveur de la lutte contre la précarité énergétique peuvent par exemple inciter les bailleurs et propriétaires occupants à s'engager dans l'amélioration du bâti. Il importe donc d'améliorer la communication à leur attention.

Toucher les publics-cibles : la démarche et le guide de l'IDEMU

L'IDEMU a conçu une action spécifique pour le public en alphabétisation en partenariat avec l'Union des Points Information Médiation Multiservices et avec les CCAS de la Ville de Paris.

Le guide a été conçu à partir du travail mené auprès du public en apprentissage de la langue française au sein des CCAS. En adaptant les modalités de travail à l'origine géographique des migrants, plusieurs outils utilisant des visuels (photographies et dessins) et des mots simples ont été conçus. Une « mallette du locataire » permet également de présenter les matériels : lampes à basse consommations, kits hydroéconomes, etc.

Si nécessaire, les mots essentiels sont abordés lors de séances d'apprentissage de la langue précédant les ateliers. Le public participe beaucoup à ces animations ludiques et efficaces destinées à transmettre les savoirs énergétiques de base.

Le guide, en format poche, a été réalisé avec une dessinatrice, en partenariat avec les familles, les associations de femmes et les travailleurs sociaux. Il s'applique à l'habitat individuel et collectif comme aux milieux urbains et ruraux. L'usage du dessin permet une appropriation universelle.

Afin qu'enfants et adultes de toutes origines puissent l'utiliser, le personnage mis en scène est une fourmi, qui symbolise l'épargne. Pour chaque type de dépense (eau, chauffage, lessive, etc.), les situations économes et gaspilleuses sont signalées en vert et en rouge, accompagnées d'une phrase très simple. Les solutions proposées représentent des dépenses maximales de 50 euros. Le guide est distribué à l'issue des ateliers de sensibilisation et les retours d'expérience sont très satisfaisants.

Le guide est également remis aux travailleurs sociaux à l'issue d'une formation spécifique. Une version pdf en est disponible pour les membres du réseau RAPPEL.

Pistes d'action pour le réseau RAPPEL

- **Créer une banque de données libres de droits** – Le Réseau RAPPEL est un moyen privilégié de diffusion des outils existants grâce à son site Internet, aux listes de diffusion, etc. Un grand nombre de plaquettes, de guides et d'autres outils (films, expositions, CD Rom, supports de formation et d'animation, etc.) ont déjà été recensés dans un répertoire réalisé par BCE. Ce fonds documentaire doit encore être enrichi par le réseau. Certains documents sont déjà disponibles en téléchargement sur le site de RAPPEL, et les membres sont invités à les transmettre au CLER afin qu'il en assure la mise en ligne.
- **Mutualiser les outils** – La diversité des outils de communication peut causer des difficultés, mais montre qu'il est difficile de créer un outil adapté à toutes les situations de terrain, qui sont très diverses. Elle peut cependant permettre aux membres de trouver les éléments nécessaires aux réponses adaptées à leurs domaines d'action. Mutualiser ces documents suppose toutefois que les membres s'assurent lors de leur conception et de leur édition qu'ils sont libres de droits afin que les autres membres puissent les utiliser à leur guise. Le CEDER est ainsi en train de réaliser un film très bref réalisé par des enfants, et qui sera mis à disposition des autres membres.
- **S'adresser aux médiateurs sociaux et créer une trame type** – Au-delà du public-cible, les outils de communication et de formation doivent être destinés aux intermédiaires sociaux, car la clé de la réussite réside dans le dispositif d'accompagnement. Ces outils doivent être systématisés, sur l'exemple du guide conçu à destination des travailleurs sociaux en Midi-Pyrénées ou du guide de l'IDEMU. Il serait intéressant que RAPPEL conçoive une trame de parcours-type adaptable aux publics et aux territoires, dans laquelle le rôle des différents acteurs du réseau puisse être situé avec précision.
- **Des argumentaires-types** – Ils doivent être préparés à destination des locataires et des bailleurs, notamment pour préparer la réalisation des diagnostics, mais également afin de faire face à d'autres situations typiques, telles que les rencontres avec les locataires HLM en difficulté. Bien souvent, en effet, les supports papiers ne suffisent pas à préparer les intermédiaires, surtout s'ils interviennent à titre occasionnel (gardiens d'immeubles, etc.), à argumenter vis-à-vis des personnes en situation de précarité.
- **Favoriser les visites et l'appropriation des projets** – L'accompagnement proche et récurrent des personnes, y compris dans leur logement, est irremplaçable pour assurer leur appropriation des projets d'amélioration. Malheureusement, la surcharge chronique des travailleurs sociaux ne leur permet plus, généralement, d'effectuer ces visites à domicile. RAPPEL doit donc défendre le rôle irremplaçable de ces métiers.

- **Mieux connaître l'efficacité des actions menées** – Conduire des évaluations à court et moyen terme permet de disposer d'éléments pouvant être communiqués lors des actions à venir. Un projet de ce type, portant sur un immeuble entier, a récemment été déposé par l'IDEMU auprès de la Mairie de Paris.
- **Normaliser la communication institutionnelle sur l'énergie** – Afin que le public puisse effectuer ses comparaisons, le réseau RAPPEL pourrait demander aux pouvoirs publics de rendre obligatoire l'affichage de la valeur énergétique des différents produits (gaz, électricité, pétrole, fuel, etc.) dans une unité commune, à l'image des consommations automobiles.
- **Créer un film à destination des élus** – Un film montrant très concrètement ce que sont l'habitat indigne et la précarité énergétique serait très utile afin d'expliquer aux élus (conseillers généraux, notamment) quelles actions peuvent être envisagées.
- **Anticiper les évolutions des conditions de marché** – D'une part parce que les publics menacés de précarité énergétique seront de plus en plus nombreux pour cause de hausse des prix et de baisse du pouvoir d'achat. Mais également parce que la libéralisation totale du marché de l'énergie en 2010 obligera à effectuer une information accrue des publics défavorisés sur leurs droits, et ce, en lien avec les associations de consommateurs. Comme l'expérience britannique le montre, les publics fragiles sont une cible privilégiée des fournisseurs, dont les pratiques se montrent d'ores et déjà abusives, voire illégales – ce qui suscite de nombreux recours.
- **Informersur les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité** – Contrairement à l'électricité, le tarif social du gaz concerne tous les fournisseurs et l'ensemble des bénéficiaires de la CMU complémentaire. Or les potentiels ayant droit en sont mal informés. Même s'il ne contribue que de façon marginale à la lutte contre la précarité énergétique, le Tarif Première Nécessité de l'électricité concerne quant à lui une part importante des foyers sur certains territoires et représente une modalité de retour vers les tarifs réglementés.

Ont participé à l'atelier : Christine Amet, Olivier Béal, Céline Bioret, Martine Botran, Fanny Bordenave, Benoît Caussade, Florence Clément, Sophie de Canson, Elise Defossez, Franck Dimitropoulos (Aminateur), Ute Dubois, Odile Estibals, Jean-Louis Fabry (Rapporteur), Frédéric Fievet, Kamel Sadki, Sylvie Geissmann, Madeleine Hang, Claudine Huguet, Sylvain Jacquet, Sébastien Le Goff, Marie-Claude Louyot, Delphine Lusson, Marie Mourlhou, Michel Nery, Simon Pouillaute (Témoignage), Alain Robic, Sandrine Saint Georges, Régine Saint Mézard, Anne Taverne, Thierry Vexiau, Marie-Odile Zinck, Véronique Stella.

ATELIER 2 : LES MISSIONS ET FONDS SOCIAUX D'AIDE AUX TRAVAUX DE MAITRISE DE L'ENERGIE : EXPERIENCES A PARTAGER ET CREATION DE NOUVELLES ACTIONS

Obstacles à la mise en place des FSATME

- **Le rôle central de la volonté politique du Conseil Général** – La décentralisation attribue la compétence sociale et de l'intervention dans les logements aux Départements et aux communautés de communes, et celle de l'utilisation rationnelle de l'énergie à la Région. La gestion des agences publiques (ANAH, Ademe, etc.) est également de plus en plus décentralisée. La Commission locale d'amélioration de l'habitat est notamment souveraine en cas de délégation à la collectivité de la compétence d'attribution des aides à la pierre.
- **La priorité toujours donnée au règlement des impayés** – Les initiatives des FSATME heurtent les habitudes acquises, puisque les 150 millions d'euros du FSL se sont peu à peu détournés des missions originelles de prévention. Les FSATME doivent lutter contre cette véritable culture pour réorienter progressivement ces fonds vers des aides aux travaux. Les Conseils généraux sont par ailleurs souvent très réticents à intervenir chez les bailleurs privés.
- **Réticence de certains services, notamment juridiques** – Le cadre législatif de l'intervention des Conseils généraux dans la mise en place de FSATME par l'intermédiaire du FSL est sujet à controverse, puisque le FSL semble à la lecture de certains textes conçus en faveur du traitement des impayés.
- **La préférence pour les opérateurs historiques** – De nombreuses collectivités locales continuent à privilégier leur partenariat avec EDF et GDF, qui restent à leurs yeux les seuls interlocuteurs légitimes. L'ouverture des marchés et la recherche d'obtention des CEE a cependant remis en cause la position de ces opérateurs, qui conçoivent désormais différemment leurs relations avec le milieu associatif et institutionnel et leur rôle dans les actions de maîtrise de la demande énergétique. Un travail de vigilance demeure toutefois à opérer auprès des élus et travailleurs sociaux sur les dérives qui demeurent possibles.
- **Contexte politique local** – Les rivalités entre responsables politiques locaux peuvent conduire à une incapacité de collaboration entre la Région, le Conseil général, et les autres collectivités, les agences publiques et/ou les services déconcentrés de l'Etat.
- **Difficultés en PACA** – Face à l'attitude du Conseil général des Bouches-du-Rhône, les animateurs de Réseau régional Energie et Précarité en Région PACA ont initié une dynamique régionale en s'appuyant sur l'expérience des membres du réseau et en reprenant les outils. Elle associe le travail d'un laboratoire d'anthropologie du CNRS, afin de mieux connaître le vécu des personnes dans les logements précaires en milieu rural et urbain. Des journées d'échange ont eu lieu, et un groupe de travail thématique sur le bâti a réuni 60 personnes. Pour autant, des acteurs essentiels manquent toujours et les priorités sont difficiles à cerner. Tous les promoteurs de la mise en place de fonds ont rencontré ce genre de difficultés.

Le caractère complexe de l'action des FSATME

- **Articuler trois grandes missions** – Les FSATME doivent coordonner les missions techniques et les travaux, tout comme l'ingénierie des projets, et l'accompagnement des personnes. La répartition des sources de financement en fonction de ces différentes missions est complexe, et varie beaucoup selon les territoires et la répartition des tâches entre les acteurs locaux.
- **L'implication d'acteurs multiples** – La décentralisation produit des effets de proximité bénéfiques, mais complique l'ingénierie de projet et place l'animation et

l'accompagnement au cœur des dispositifs. Pour les promoteurs de la création des FSATME et leurs gestionnaires, le passage d'actions de gestion des flux à l'action sur le bâti oblige à mobiliser les acteurs du territoire (Ademe, ANAH, Conseil général, autres collectivités, CAF, OPHLM, CCAS, etc.) La mise en place des fonds est longue, car elle nécessite leur collaboration et parce qu'elle se heurte à des réticences d'origines multiples.

- **Des rôles à répartir très précisément** – Le caractère multiacteurs de l'action de lutte contre la précarité implique de définir les responsabilités de chacun dans la gestion des FSATME et des dossiers, notamment grâce à la rédaction précise des Règlements intérieurs, dont doivent être signataires toutes les parties prenantes. Ceci afin d'éviter les situations de concurrence, donc les conflits entre des acteurs par ailleurs partenaires. Les modalités d'intervention des fournisseurs doivent en particulier être clairement encadrées. Certains responsables de fonds excluent qu'ils agissent en tant qu'opérateurs.
- **Une ingénierie lourde** – Même lorsque les travaux sont éligibles aux dispositifs du type ANAH ou Ademe, le reste à charge pour les collectivités ou le propriétaire reste lourd : bien souvent de l'ordre de 5000 euros pour une rénovation thermique d'un coût total de 10 000 à 20 000 euros – ce d'autant plus que les propriétaires occupants ne peuvent que rarement emprunter. Les dossiers sont également très lourds à monter auprès des bailleurs sociaux ou privés. Cela implique pour les animateurs des FSATME la construction de dossiers de financement et d'accompagnement complexes, impliquant des coûts d'ingénierie souvent comparables au montant du reste à charge lui-même.
- **Le rôle central de l'accompagnement social** - Mobiliser les travailleurs sociaux, à la fois pour le repérage des situations, l'appropriation des travaux par les foyers et le suivi est absolument crucial. La formation des travailleurs sociaux est donc la première action à mener lors de la mise en place de nouveaux fonds. Malheureusement, le temps que les travailleurs sociaux peuvent accorder à ces missions est de plus en plus réduit en raison d'effectifs insuffisants, et ils s'en tiennent donc très souvent à la gestion des impayés.

Repérer les foyers précaires

Etablir des DPE de façon généralisée étant impossible, une des difficultés des animateurs des FSATME consiste à repérer les foyers précaires, notamment dans les zones les plus pauvres des territoires en cas d'absence de PIG énergie dans le département. Le porte-à-porte est coûteux et inefficace, et le repérage à partir des données sociales (RMI, API, etc.) est insuffisant à lui seul. A ces difficultés s'ajoute le fait que de plus en plus de personnes en situation difficile (travailleurs pauvres) ne relèvent pas des minimums sociaux.

Croiser les données portant sur le bâti et celles de la CAF sur les aides à la personne permet toutefois de travailler ensuite auprès des travailleurs sociaux des zones les plus exposées. L'identification des personnes se heurte aux règles de confidentialité, mais il est néanmoins possible de développer des synergies avec la CAF.

Pour obtenir les données portant sur le bâti, il peut être fait appel au fichier du Parc privé potentiellement indigne, ou aux données recueillies par les opérateurs des OPAH. Ces études permettront à terme un repérage au niveau infracadastral.

En outre, l'ANAH mettra bientôt à disposition des collectivités une nouvelle version du logiciel de sensibilisation HECTOR, qui permet aux occupants d'évaluer la qualité énergétique de leur logement, afin de favoriser l'auto-évaluation par l'intermédiaire des travailleurs sociaux.

Un contexte plus favorable à l'ingénierie de projets

- **Soutien de l'ANAH à l'ingénierie de projets** – Les aides de l'ANAH en faveur du soutien à l'ingénierie, de l'accompagnement et de l'animation de projets ont été déplafonnées, et

seront donc au moins doublées.

- **Soutien de l'ANAH à l'ingénierie financière** – Ceci afin de soutenir les expérimentations locales, visant notamment à mieux maîtriser les coûts de recherche des budgets complémentaires aux aides à la pierre de l'ANAH et des collectivités, notamment les aides apportés par les fournisseurs dans le cadre de travaux éligibles aux CEE. Des demandes de PIG d'une durée de trois ans ont ainsi été déposées dans 4 départements (Moselle, Seine Saint-Denis, Lot-et-Garonne et Haute-Loire), après le lancement des dix premières expériences lauréates de l'appel à projets Ademe-PUCA-ANAH.
- **OPAH : nouvelles règles pour l'ingénierie** – Des avenants pourront être signés pour les OPAH en cours afin de mettre en œuvre le dé plafonnement de la subvention pour ingénierie de 30 000 à 60 000 euros pour le volet énergie. En complément, le financement des collectivités locales peut également être accru sous certaines conditions d'amélioration de la performance énergétique. Des moyens financiers et opérationnels vont être dégagés pour favoriser l'intégration de ces volets dans les études préalables des OPAH. Cette intégration, tout comme celle d'un volet « Précarité énergétique » sera obligatoire au 1^{er} juillet 2009.
- **Aides des collectivités pour le montage de dossiers** – Au-delà de la mise en place de prêts complémentaires permettant de boucler le financement des dossiers déposés pour les propriétaires occupants très sociaux, le Conseil général de l'Ariège prévoit de financer le montage des dossiers ANAH en aidant directement le PACT Ariège afin de s'assurer que les familles ayant droit les déposent effectivement et qu'ils aboutissent.

Pistes d'action pour le réseau RAPPEL : soutenir la mise en place des fonds

- **Susciter peu à peu la volonté politique du Conseil général** – quel que soit le rôle des associations et des agences, l'action des Conseils généraux est déterminante pour développer des actions durables avec des moyens suffisants. L'expérience acquise par les membres du réseau montre que les moyens permettant de susciter débats et prises de décision diffèrent selon les cas ; mais dans tous les cas, cette action est longue.
- **S'appuyer sur des actions concrètes pour créer du réseau** – L'expérience montre que les difficultés rencontrées par exemple en PACA sont inévitables et que la mise en place d'un fonds demande plusieurs années. Il est notamment indispensable de s'appuyer sur des expériences locales préalables, même modestes, et d'en développer d'autres. Elles permettent de construire des relations qui seront enrichies au cours de réunions dont le résultat immédiat est souvent décevant, mais qui sont indispensables pour créer des synergies.
- **Déterminer les acteurs-clés** – Les acteurs aptes à susciter l'intérêt des politiques et à construire les actions préalables à la mise en place des fonds ne sont pas les mêmes en fonction des territoires. Le travail de construction de réseau permet peu à peu de les cibler.
- **S'appuyer sur les réussites d'autres départements** - Alors que certains Conseils généraux refusent d'envisager des actions sur le bâti, des FSATME existent dans certains départements depuis plus de vingt ans. Une quinzaine d'entre eux ont mis en place des dispositifs d'aide aux travaux recensés par l'Ademe dans le guide « Comment mettre en place un FSATME » publiés en 2008. Certains départements, tels que le Lot, ont même été à leur origine et ont dégagé des lignes budgétaires hors FSL (Fonds départemental d'insertion, dotations de l'Etat, etc.). Ces exemples peuvent être portés à la connaissance d'autres Conseils généraux.
- **S'appuyer sur l'échelon régional** – La Région peut jouer un fort rôle d'incitation par le biais de ses compétences en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie. En Midi-Pyrénées,

Quercy Energie et A3E ont mis sur pied des programmes de lutte à partir des années 90 : même si la compétence sociale ressort du département, des clauses de lutte contre la précarité énergétique avaient ainsi été introduites lors de la révision du contrat d'objectifs Ademe-Région. Les associations ont pu être soutenues par le bais du soutien au diagnostic et aux petits travaux. L'Ademe est associée au pilotage du programme. Ce rôle est également illustré par la Région Rhône-Alpes, qui a sollicité les EIE de la région pour mettre en place des actions préventives, ce qui a soutenu la création des Fonds.

- **S'ancrer sur l'échelon microlocal si nécessaire.** – Les tensions politiques locales ou les logiques géographiques peuvent empêcher l'extension des FSATME à l'ensemble du département. Il peut alors être préférable de s'en tenir à un territoire d'intervention inférieur mais homogène, notamment en termes de synergie entre acteurs.
- **Créer un groupe de travail « associations locales »** – Sa création peut être envisagée pour favoriser l'accompagnement méthodologique des porteurs et développeurs de projets en terme de lien avec les décideurs, d'ingénierie de projets, d'animation de réseaux, etc.
- **Créer un groupe de travail « Conseils généraux »** – En lien avec l'Assemblée des départements de France, il s'agirait de mettre en contact élus et techniciens pour échanger sur les pratiques existantes, et également afin de les rassurer sur le fait que les textes ne s'opposent pas au financement d'action préventives via le FSL. La loi Electricité permet aux collectivités d'intervenir sur le bâti et le Conseil général a désormais entière compétence en ce domaine ; mais dès avant la loi d'août 2004, il était possible, par le FSL, de soutenir l'accompagnement social, pour l'accès et le maintien dans le logement. Le décret sur les impayés d'électricité confirme la possibilité d'actions préventives pour les personnes bénéficiant des aides.
- **Créer un groupe de travail « travailleurs sociaux »** – En particulier afin de défendre les missions essentielles de ces métiers dans la lutte contre la précarité énergétique, de mutualiser formations et pratiques. A3E veille ainsi particulièrement à l'entretien de leur lien avec les animateurs des fonds, qui est sur le terrain essentiel au maintien du niveau de formation et de suivi des dossiers.
- **Prévenir les conflits** – Si chacun est légitime en son domaine, la lutte contre la précarité suppose une stricte définition des rôles de chacun des acteurs, qui peuvent souvent se trouver en situation de doublon sur les territoires. RAPPEL peut donc prévenir les conflits qui pourraient surgir en raison de réflexes de défense des prérogatives et des emplois.

Ont participé à l'atelier : Claire Bally (témoignage), Nicole Bassinet, Nathalie Bédrune, Carole Birck (témoignage), Sandrine Buresi, Carole Marc, Didier Chérel (animateur), Cyrielle Den Hartigh, Jacky Derennes, Yohann Didier, Charlotte Duzan, Juliette Filleau, Sylvanie Godillon, Isabelle Guidé, Françoise Hamon, Sébastien Hamot, Bernard Hyon, Eric Lagandré (témoignage), François Leblanc, Caroline Leclere, Christian Le Brun, Sandra Lemaître, Alexandre Léon (témoignage), Arnaud Leroux, Laurence Madoui, Françoise Marchant, Lucille Mettetal, Emmanuel Poussard (rapporteur), Mireille Roz, Hélène Schutzenberger, Emilie Salesse Gauthier, Jean-Marc Satinet.

ATELIER 3 : FORMATION : DEFINITION DES BESOINS POUR LES OPERATEURS DE L'HABITAT, DE L'ENERGIE, DU SOCIAL, ET DE LA SANTE

L'offre de formation actuelle

- **À destination des travailleurs sociaux par l'Ademe** – Deux modules de formation de deux et quatre jours sont proposés. Ils s'adressent aux collectivités, aux CAF et aux associations du secteur social et proposent outils et méthodes afin d'agir contre la précarité énergétique, y compris dans les aspects techniques et du diagnostic. La formation proposée aux CESF doit cependant être remise à jour.
- **Métiers du bâtiment par l'ANAH** – Des actions de formation permettant de contribuer à la maîtrise des charges s'adressent aux opérateurs de l'habitat (OPAH, PIG, etc.), au réseau ANAH et à celui des collectivités. Ces formations comprennent une sensibilisation générale et un rapide tour d'horizon des actions de réhabilitation possibles, mais n'entrent pas dans les détails techniques.
- **Sensibilisation aux problèmes de la précarité énergétique par RAPPEL** – Après des éléments de cadrage permettant d'appréhender la problématique générale de la précarité énergétique, le réseau propose des exemples d'actions locales. Cette journée « outil pour la sensibilisation aux problèmes de la précarité énergétique », dit « Formation RAPPEL », conçue grâce au soutien de la Fondation Abbé Pierre, répond donc à un premier niveau de la demande, en donnant des repères aux opérateurs du secteur social ou du logement pour comprendre ce qu'est la précarité énergétique et découvrir les pistes d'actions possibles.

A l'issue de cette formation, chaque participant emporte un CD Rom comprenant des outils et ressources libres de droits. La formation n'entre pas dans les aspects techniques et prévoit des modules de remise à niveau. La première session ouverte est déjà complète.

- **Les réseaux PACT ARIM et Habitat et Développement** – Ces réseaux, tout comme les Compagnons bâtisseurs, entre autres, proposent des formations internes adaptées à leurs métiers spécifiques. En faisant intervenir l'EIE, EDF et les travailleurs sociaux, le PACT ARIM Pays Basque forme ainsi ses agents de gestion locative adaptée à intervenir auprès des locataires en situation difficile.
- **Le Centre National de la fonction Publique Territoriale (CNFPT)** – Il est tout à fait pertinent pour développer des outils de sensibilisation de base. Mais il est très difficile d'y développer des offres de formation au niveau national, car le CNFPT est très décentralisé. Il existe cependant une formation CNFPT-SIPPEREC sur la précarité énergétique en Ile-de-France.
- **Vers un métier de médiateur en écologie sociale et familiale** – L'association Sollicités élabore actuellement un projet visant à créer une formation qualifiant à ce futur métier de généraliste destiné à venir au contact des habitants afin de les sensibiliser, de les accompagner vers les bons gestes et de repérer des situations difficiles (voir encadré). Comme d'autres missions de médiation, cette formation sera difficile à financer, car l'on ne peut s'appuyer sur les économies potentielles dès lors qu'il s'agit souvent d'augmenter le confort, voire les consommations, des ménages.
- **Un foisonnement très mal coordonné** – Il existe de nombreuses formations locales destinées aux divers acteurs impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique. Une sensibilisation est ainsi assurée au cours des enseignements du BTS Economie sociale et familiale à Toulouse ; l'ARPE Midi-Pyrénées avait conçu une formation d'une journée à l'attention des gardiens d'immeuble, etc. Ces expériences sont rarement évaluées.

Solicités : vers un métier de médiateur en écologie sociale et familiale

Les personnes les plus en difficulté ne se rendant pas dans les EIE, l'association Solicités a l'idée de créer, sur le modèle des ambassadeurs du tri, un nouveau métier afin de former les habitants des quartiers en difficulté à mieux consommer, au sens large. Il s'agit à la fois d'améliorer l'habitabilité du logement et de mieux maîtriser les consommations énergétiques ou non : chauffage, éclairage, nourriture, lessive, etc.

La fiche du futur métier à définir est à mi-chemin entre celle du travailleur social et du gardien d'immeubles. Les personnes devront pouvoir mettre en place des projets d'animation. Les profils recherchés sont divers et, a priori, de niveau Brevet. Il peut s'agir de personnes en insertion, de femmes au foyer cherchant à reprendre un emploi, de gardiens souhaitant éventuellement évoluer vers les métiers du diagnostic, etc.

Le cursus durerait quatre mois afin d'apporter une bonne formation au développement durable, au sens large, afin de permettre des évolutions ultérieures. Les connaissances techniques seront centrales, mais les aspects sociaux de ce métier de conseil et de médiation auprès du public très social seront définis grâce au concours du PIMMS d'Evry. Les employeurs seraient les bailleurs sociaux, mais également les fournisseurs (gestion des impayés), les associations gestionnaires des EIE, les collectivités, etc.

Solicités travaille déjà auprès des assistants sociaux de Conseils généraux, des CESF et des travailleurs sociaux. Il s'agit donc de faire évoluer ces missions et de ne pas entrer en doublon, mais en appui vis-à-vis de ces derniers. Le métier renforcerait les capacités de repérage puisque les Conseillers entreraient eux aussi dans les logements. Le module de formation devra donc comporter les éléments nécessaires à la prise de relais par les EIE, les animateurs des FSATME, etc.

Le financement de la mise en place de la formation a été soutenu par le FSE. Les gestionnaires des FSL et des CAF pourraient également être intéressés, tout comme les professionnels de la gestion locative, en raison des économies de charges potentielles. L'expérience sera menée au niveau local avant d'envisager, en cas de succès et au bout de plusieurs années, la reconnaissance par un diplôme d'état (DE).

Faire évoluer les métiers

- **Adapter les formations** – Il faut former chaque intervenant en fonction du degré de son implication dans la lutte contre la précarité énergétique. Les formations de chaque type d'acteur doivent être conçues et complétées de façon très fine en fonction de son rôle et de l'organisation locale des structures luttant contre la précarité énergétique, car celle-ci est très variable.
- **Développer un corpus de savoirs de base en décroissant les domaines** – La nature du phénomène de la précarité énergétique oblige à concevoir des actions de formation à partir d'une base de connaissance commune : développement durable et changement climatique, notions énergétiques et techniques de base, connaissance générale du bâtiment et des acteurs sociaux. Ces formations contribueraient à la culture générale en matière énergétique, que les pouvoirs publics devraient développer. L'étiquette énergie est un premier pas dans cette direction.
- **Aller vers une spécialisation de métiers existants** – Des énergéticiens, des chefs de projets, des travailleurs sociaux ou des professionnels du bâtiment peuvent devenir, chacun dans leur domaine, des spécialistes de la précarité énergétique. Cela pourrait constituer, à terme, une piste d'évolution parmi d'autres pour ces professions.
- **Initier les très nombreux acteurs du logement et de l'énergie** – Les gardiens d'immeubles, artisans, infirmiers, aides à domicile, agents de gestion locative et autres agents des bailleurs sociaux et opérateurs à vocation sociale, de la CAF, des fournisseurs d'énergie, etc., devraient recevoir une formation de base permettant de repérer les situations de précarité à partir de différents critères d'observation (impayés, état du bâti, températures,

relevés cliniques et d'agents pathogènes, etc.).

- **Pour tous : savoir alerter** – Les professionnels et bénévoles constatant les situations de précarité énergétique doivent être en mesure de passer le relais aux intervenants compétents pour intervenir, notamment dans le domaine énergétique. La formation interne en développement chez les Compagnons bâtisseurs prévoit, entre autres, de développer cette capacité d'alerte, qui existe déjà pour le diagnostic d'insalubrité.

Des besoins croisés pour les différents acteurs

- **Une formation énergétique pour le secteur social** – Les assistantes sociales, CESF et autres intervenants sociaux (régies de quartier, bailleurs sociaux, CAF, etc.) doivent disposer de formations initiales et continues à la précarité énergétique. Elles doivent inclure des éléments techniques suffisants pour repérer et apprécier les situations à domicile. Ainsi, plusieurs associations et EIE dispensent une formation d'une journée afin de former les intervenants sociaux aux grands enjeux énergétiques et à la consommation d'énergie. Ces formations peuvent être complétées par des sessions de rappel.
- **Des formations techniques complémentaires** – Il est nécessaire de former les opérateurs du bâtiment et du logement aux volets énergétiques et les opérateurs énergétiques aux enjeux du logement et du bâtiment.

Les Compagnons bâtisseurs sont ainsi en train de mettre en place, à partir de leur collaboration avec le GEFOSAT, un projet de formation aux travaux thermiques pour leurs intervenants volontaires et salariés, qui, souvent, ne savent pas comment opérer face aux besoins de rénovation thermique. Ce type de formation comportera des enseignements techniques, mais également des éléments sur les enjeux globaux du développement durable, sur les gestes de base de gestion de l'énergie et sur le passage de relais aux animateurs des FSATME et autres partenaires.

- **Médiation sociale pour les professionnels de l'énergie et du bâtiment** – Les formations s'adressant aux personnels techniques doivent tenir compte des aspects psychosociaux, notamment de la nécessité de ne pas stigmatiser ni culpabiliser les publics. Le discours doit être adapté aux situations et aux personnes : bien que la responsabilisation puisse être facteur de lien, il convient en particulier d'être prudent sur les questions des impératifs environnementaux et du gaspillage face à des personnes en sous-consommation, qui peuvent par ailleurs craindre des « dénonciations » auprès des services sanitaires et sociaux.
- **Former les professionnels de santé** – Les personnels médicaux et paramédicaux peuvent jouer un rôle important dans la détection de la précarité énergétique et doivent être formés. Les travailleurs sociaux peuvent entrer dans les logements pour s'assurer du respect des réglementations VMC, et il existe des programmes régionaux de santé publique permettant de réaliser des diagnostics à domicile. Les mesures des taux de monoxyde de carbone, par exemple, permettent de recueillir des informations, de donner des conseils aux foyers et d'alerter les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique.

Pistes d'action pour le réseau RAPPEL

- **Contribuer au décloisonnement et proposer des intervenants** – Par son existence même, RAPPEL contribue au décloisonnement au sein d'un même métier, mais également entre

métiers. Le réseau n'a pas vocation à créer des formations lui-même, mais constitue un vivier d'intervenants pertinents et très divers pouvant alimenter les formations des différentes filières impliquées.

- **Proposer les bons formats** – Les membres de RAPPEL peuvent contribuer à déterminer quelle est la formation la plus adaptée (formations initiales et continues, formations longues ou courtes, sessions d'entretien et de mise à jour, etc.) en fonction de la disponibilité et des modes d'apprentissage convenant le mieux aux publics concernés. Certaines doivent en particulier être renouvelées régulièrement en raison des turn-overs importants que connaissent, par exemple, les métiers du secteur social.
- **Déterminer les compétences-clés** – RAPPEL peut aider à repérer et à lister les compétences-clés à mettre en œuvre en fonction des nombreux métiers impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique, afin de recenser finement les besoins et les capacités de formation pour chacune d'entre elles.
- **Adapter les formations aux territoires** – RAPPEL peut contribuer au repérage des compétences sur les territoires, afin d'adapter les formations nationales aux nécessités et modes d'organisation locales de la lutte contre la précarité énergétique.
- **S'appuyer sur les retours d'expérience pour favoriser l'autoformation** – En s'inspirant de la formation « sensibilisation aux problèmes de la précarité énergétique », qui s'appuie sur des retours d'expériences, RAPPEL pourrait établir des fiches à partir des expériences menées (même si elles ont rarement reproductives à l'identique) afin de faciliter la mutualisation de compétences parfois très rares présentes dans le réseau. Des personnes référentes pourraient également être désignées. La mise en ligne et l'actualisation d'un annuaire des compétences semblent en revanche peu réalisables.
- **Former les responsables de services sociaux en Conseil général ou en CAF** – Ceci au moyen des actions collectives de formation. Le Plan département d'action pour le logement des personnes défavorisées peut être un outil très important à cet égard, en devenant l'un des outils de sensibilisation des cadres publics.

Ont participé à l'atelier : Denis Allaume, Catherine Auguste, Olivier Béal, Solène Bihan, Florence Billault (témoignage), Patrick Briens, Edwige Boutet, Benoît Caussade, Danièle Cerneau, Raphaël Claustre (rapporteur), Julie Dumont, Damien Dussut, Muriel Fusy, Patrick Gachet, Ludovic Guy, Audrey Le Marec (aminatrice), David Lejeune,, Valérie Louberssac (témoignage), Jean-Marc Marichez, Christelle Morisse, Laëtitia Pellerey,.

Pause déjeuner.

LE RESEAU RAPPEL, QUELS ENSEIGNEMENTS ET QUELLES PERSPECTIVES ?

Franck DIMITROPOULOS donne la parole à la salle afin que les participants s'expriment sur l'avenir, le fonctionnement ou les objectifs du réseau et sur les besoins que ceux-ci souhaitent exprimer après ses deux années d'existence et au vu des outils mis en place. Ceux-ci ont en effet été conçus avant le démarrage des activités. Il est donc très important de les confronter aux attentes afin de les faire évoluer, voire de créer de nouveaux outils si nécessaire.

Réseaux régionaux, formations techniques, rôle de veille et aide à la recherche de partenariats

Claire BALLY, Ecopolénergie, est l'une des initiatrices de la mise en place d'un réseau régional RAPPEL PACA, et serait intéressée à être mise en relation avec d'autres projets de ce genre afin de mutualiser les expériences en animation de réseau.

Ecopolénergie travaille en effet depuis quatre ans sur la question de la précarité énergétique en partenariat avec l'association Le Loubatas. Les actions de terrain menées ont amené à côtoyer l'essentiel des structures locales, qui soulignaient la méconnaissance mutuelle des acteurs et de leurs actions. C'est cette situation, ainsi que les avantages de la proximité, qui a incité à envisager la création d'un réseau régional.

Le Loubatas et Ecopolénergie ont saisi l'occasion de l'appel à projets Ademe-PUCA-ANAH pour proposer le lancement de ce réseau, qui a eu lieu en 2008 et qui débute par une phase d'animation. Des journées régulières d'échange, une liste de diffusion et une newsletter vont peu à peu permettre de rassembler les acteurs locaux. Un partenariat avec un laboratoire d'anthropologie du CNRS permettra que trois chercheurs réalisent des études de terrain dans des logements représentatifs des habitats présents dans la région.

La tâche d'animation pose un problème de légitimité. Les nouveaux entrants adressent en effet de nombreuses demandes techniques aux animateurs, alors que les réponses se situent en fait dans le réseau. Par ailleurs, les niveaux d'information et les attentes des membres du réseau PACA sont très variés, et les rencontres peuvent engendrer des frustrations qu'il n'est pas facile de combler. C'est une réelle difficulté.

Les animateurs cherchent à ce que les membres du réseau proposent des solutions concrètes et mettent sur pied un programme d'action à présenter ensuite aux institutions, en travaillant de façon transversale. Mais il reste très difficile pour le moment d'obtenir le soutien des collectivités de tous niveaux.

Au niveau national, RAPPEL est très pertinent et répond à un grand nombre de questions, mais un besoin de formations concrètes se fait sentir sur des points techniques précis. L'une d'entre elles pourrait être consacrée au montage des dossiers FSATME, qui sont très complexes.

Les compétences présentes dans le réseau national demandent à être identifiées. Il faudrait établir une veille mutualisée organisée autour de personnes référentes sur des thèmes spécifiques, car les notions à maîtriser (techniques, réglementaires, sociales, etc.) sont nombreuses. Cela permettrait de gagner du temps.

Il serait également très bénéfique que le réseau puisse servir à établir des partenariats entre les structures variées qui le composent. Enfin, les réunions nationales et formations pourraient de temps à autre se dérouler hors de Paris.

A ce propos, **Emilie SALESSE GAUTHIER** rappelle que Paris demeure malheureusement la ville la plus accessible en train. Mais la question a déjà été soulevée et est retenue.

Franck DIMITROPOULOS estime que la Région est le champ d'action le plus pertinent pour limiter les déplacements tout en optimisant l'efficacité de l'action. L'expérience menée en PACA est très intéressante. Des démarches régionales existent également de façon plus ou moins formelle en Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées, cette région en étant déjà à l'étape de l'échange de pratiques. Le projet existe enfin, sur le papier, en Languedoc-Roussillon.

En matière d'animation, les nombreux échanges sont au départ souvent très frustrants, mais ils permettent peu à peu de connaître de mieux en mieux les attentes et de faire jouer les effets de réseau. Il n'y a pas de réponse universelle.

Emilie SALESSE GAUTHIER ajoute que les difficultés d'animation du réseau national sont du même ordre, mais qu'il serait intéressant d'utiliser le site Internet de RAPPEL pour lancer des appels à partenariat sur tel ou tel projet. L'espace membre pourrait être utilisé à cet effet.

Sylvie GEISSMANN, Ademe Midi-Pyrénées, estime qu'un réseau régional doit s'appuyer avant tout sur des pratiques, même au départ d'ampleur modeste, sur lesquelles tisser peu à peu des relations de partenariat. Il est capital, dès le départ de « faire ensemble », ce qui permet de prendre concrètement connaissance des freins, des problèmes et des synergies possibles.

Marie MOURLHOU, ADIL de Valence, rappelle que le réseau Info Energie Rhône-Alpes, qui regroupe 11 membres, existe depuis de longues années. Le groupe de travail Précarité énergétique a été le dernier créé, en 2006, autour de la mise en place d'un FSATME. Au départ, seuls deux départements avaient créé un tel fonds. Tous sont en train de les mettre en place actuellement. Travailler sur des dossiers précis permet donc d'obtenir des avancements.

Franck DIMITROPOULOS retient la proposition de mise en place de journées thématiques, qui pourraient être mises sur pied de façon décentralisée, en prenant appui sur les dynamiques locales existantes en tel ou tel domaine. C'est de cette façon que le réseau Midi-Pyrénées s'est développé dans les années 1990 à partir des pratiques existantes dans certains départements.

Emilie SALESSE GAUTHIER demande si les membres ont une préférence entre des journées thématiques ou des groupes de travail. Il faudra dans tous les cas veiller à décloisonner les trois grands pôles que sont l'énergie, le bâti et le social, en choisissant des thèmes transversaux.

Yohann DIDIER, ASDER, remarque que la création actuelle d'un FSATME en Savoie montre que les acteurs qui viennent des métiers du social ou de l'énergie n'ont pas les mêmes attentes et qu'ils ont beaucoup à s'apporter mutuellement. En tant qu'énergéticien, il aurait ainsi besoin de connaître la liste des dispositifs des fonds existants.

Franck DIMITROPOULOS indique que cette liste est accessible sur le site de l'Ademe ainsi que dans le guide « Comment mettre en place un FSATME » qu'elle vient de publier.

Didier CHEREL précise qu'il existe une quinzaine de fonds, dont le nombre augmente peu à peu. Le site Internet de l'Ademe permettra d'effectuer une mise à jour du guide.

Fonder la création des réseaux régionaux sur des expériences existantes semble être la marche à suivre. Ainsi, un FSATME a été mis en place par l'AJENA dans le Jura, mais il n'en existe pas dans les autres départements de la Franche-Comté. Il est prioritaire de pousser la création de réseaux régionaux là où des fonds existent déjà. Dans les nombreuses régions n'en comptant aucun (Lorraine, Bretagne, PACA, etc.), il est plus difficile de développer des initiatives.

L'animation de réseau nécessite des moyens financiers et du volontarisme. Une solution financière a pu être trouvée dans le cadre de l'appel à projet en PACA, et d'autres peuvent être trouvées, mais cette animation est un axe important pour la réplique des pratiques.

Franck DIMITROPOULOS ajoute que le réseau est présent dans 66 départements, ce qui est satisfaisant ; mais il n'en reste pas moins qu'un tiers des départements n'a manifesté aucun intérêt, ou bien n'a pas été tenu informé de la création de RAPPEL. Cela pose question puisque des sollicitations ont été envoyées sur l'ensemble du territoire.

Il revient surtout à l'échelon national d'agir pour multiplier les contacts, ce à quoi la lettre papier Focus Précarité Énergétique est essentiellement destinée (contrairement aux outils Internet que les membres privilégient pour leurs propres échanges). Le fait que les responsables FSL des Conseils généraux aient tous reçus Focus permet aux structures locales de les relancer.

Sylvie GEISSMANN rappelle que l'absence de lien structuré au niveau national était fortement ressentie par l'Ademe depuis la réunion de Valbonne, en 1999. En Midi-Pyrénées, la dynamique locale est bien implantée, et se réunir annuellement au niveau régional est pour l'instant suffisant. La structuration à l'échelon national, qui permet de sortir des problématiques locales, semble plus pertinente pour s'inspirer des expériences des autres régions, voire des autres pays, car l'on s'en tient trop souvent à un horizon franco-français. L'intérêt d'un réseau comme RAPPEL c'est aussi qu'il permet de dépasser les clivages régionaux et de voir d'autres expériences.

RAPPEL en tant que force de proposition

Juliette FILLEAU, Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, suggère que RAPPEL joue un rôle de relais afin de faire ressortir des problèmes tels que les évolutions législatives qui seraient nécessaires. Il faut par exemple rappeler que la réglementation empêche en principe que les FSL financent des travaux.

Didier CHEREL explique que la loi ne s'oppose pas à un tel financement (voir atelier 2).

Franck DIMITROPOULOS estime également que RAPPEL peut jouer le rôle de force de proposition dans le contexte du travail législatif consécutif au Grenelle de l'Environnement. Mais cela n'est pas simple, car le réseau n'a pas d'existence en tant que tel. Il ne peut donc porter des demandes ; mais il peut être utilisé afin de consulter ses membres pour faire avancer des réflexions et des propositions.

Cyrielle DEN ARTIGH, Association Les Amis de la Terre, indique, alors que les lois Grenelle 1 et 2 sont en cours de discussion, que plusieurs membres de RAPPEL suggèrent de lancer ensemble un appel pour porter des revendications communes qui pourraient être relayées par les organisations d'envergure nationale que compte le réseau.

Emilie SALESSE-GAUTHIER ajoute que le CLER envisage avec d'autres membres de publier un Communiqué de presse au cours de la semaine du 6 octobre, au moment des débats parlementaires. Mais il est entendu que RAPPEL ne peut en tant que tel signer cet appel. Les personnes souhaitant travailler sur la rédaction de ce texte peuvent se signaler dès à présent pour être intégrées à ces discussions.

Sandrine BURESI, GEFOSAT, convient que les membres institutionnels du réseau ne sont pas en situation d'interpeller les parlementaires auprès des associations sous peine de se trouver dans des situations délicates.

Didier CHEREL pense qu'il y a plusieurs façons d'interpeller les institutions. La première interpellation a été produite par les associations signataires du Manifeste contre la précarité énergétique, qui peuvent être à la base d'un rassemblement porteur de revendications communes. Mais d'autres formules peuvent être portées par le réseau RAPPEL, au travers des associations, collectivités et institutions qui le composent, pour s'adresser au législateur. Les deux approches sont parfaitement légitimes.

En outre, le Comité opérationnel du Grenelle consacré à la rénovation des bâtiments a posé un certain nombre de jalons quant au traitement spécifique de la précarité énergétique, notamment en ce qui concerne l'attribution des CEE. L'Ademe réfléchit donc, en interne, à proposer des amendements reprenant ces principes, car le projet de loi Grenelle 1 ne l'intègre pas.

Eric LAGANDRE juge important de s'exprimer publiquement. Le travail de lobbying auprès

des cabinets ministériels peut également jouer un rôle fort. Le réseau peut également permettre de mobiliser certains élus, qu'ils soient parlementaires ou élus des collectivités. Adopter une stratégie globale peut permettre d'obtenir des résultats.

Hélène SCHUTZENBERGER, Ministère de la Santé, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, Pôle national de lutte contre l'habitat indigne, ajoute qu'un des Comités opérationnels du Grenelle est en train d'élaborer un deuxième Plan national Santé et Environnement. Il sera soumis à la consultation du public et des institutions d'octobre à décembre 2008.

Des éléments concernant la précarité énergétique ont été introduits dans les chapitres relatifs à l'habitat insalubre et à la qualité de l'air intérieur. Les membres de RAPPEL pourront donc intervenir pour peser sur la rédaction finale.

Didier CHEREL souligne que ces discussions montrent tout l'intérêt du regroupement d'acteurs de natures différentes au sein du réseau. Alors que le nombre d'associations est déjà considérable, cette diversité doit à présent être renforcée par une implication plus grande des institutions publiques (Conseils généraux, notamment). Les élus seraient plus sensibles aux demandes du réseau si elles étaient exprimées par des pairs. Par ailleurs, en matière d'outils à créer, au-delà du guide, l'idée de la création d'une formation des opérateurs techniques souhaitant créer de nouveaux fonds avait été lancée et mériterait d'être développée.

Questions sur le fonctionnement du réseau

Franck DIMITROPOULOS demande quel regard portent les membres sur le fonctionnement et les services rendus par le réseau, et si une constitution en association serait utile et envisageable.

Il serait également intéressant de savoir si les membres seraient disposés à verser une cotisation pour soutenir le fonctionnement de RAPPEL, dont le financement n'est assuré par les partenaires actuels que jusqu'à la mi-2009. Il est donc temps, avec les partenaires éventuellement intéressés, d'envisager les prolongements de cette première phase.

Jean-Marc SATINET, Association CEDER, estime que la force du réseau réside dans la rencontre entre les cultures des énergéticiens, des travailleurs sociaux et des spécialistes du bâtiment. Les échanges informels y jouent un rôle important, le sentiment d'appartenance permettant de faire tomber les barrières. C'est pour cela qu'il serait souhaitable que les réunions nationales durent deux jours.

Les dynamiques régionales sont, certes, centrales pour l'action de terrain. Mais d'une région à l'autre, des institutions censées être identiques adoptent des attitudes différentes : savoir ce qui s'est noué ailleurs permet donc de faire évoluer la situation sur son propre territoire.

Le CEDER juge que les services rendus par le réseau permettent d'envisager le paiement d'une cotisation par exemple proportionnelle aux budgets des structures. Une meilleure indépendance financière permet en effet d'appréhender la relation avec les partenaires financiers avec une plus grande sérénité. Il est pour autant illusoire de penser s'en tenir uniquement aux cotisations.

Enfin, le réseau RAPPEL pourrait être porté par un de ses membres, agréé en tant qu'organisme de formation, ce qui permettrait d'imputer 50% des coûts sur les budgets de formation continue, pour ceux qui sont concernés. Ce montage est un peu complexe à mettre en place, mais peut s'avérer très intéressant.

Franck DIMITROPOULOS explique que le Comité de pilotage avait envisagé de réunir les membres sur deux jours, mais qu'il a craint que cela n'occasionne des frais trop importants et que certaines personnes soient découragées.

Eric LAGANDRE estime que le réseau n'a pas encore atteint sa maturité. Le nombre de

Conseils généraux ou de communautés d'agglomération représentés ce jour, par exemple, est très faible : or la taille du réseau sera également déterminante pour sa solidité financière. Ceci étant, l'ANAH est ouverte à l'idée de participer au fonctionnement du réseau.

Didier CHEREL pense que la consultation des membres peut se poursuivre par mail sur les questions de la cotisation et des modalités d'organisation. La structuration en organisme de formation est une piste intéressante à ce sujet. L'Ademe a jusqu'ici apporté une grande part du financement et envisage de poursuivre ce soutien. Mais dans le contexte actuel, une part d'autofinancement, ainsi que le soutien d'autres partenaires financiers, serait très bienvenue.

RESTITUTION DES ATELIERS

Le contenu de la restitution des ateliers, ainsi que les remarques qu'elle a suscitées, a été intégré aux notes de synthèses ci-dessus.

QUELLES SONT LES SOURCES DE FINANCEMENT POSSIBLES POUR MENER DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ?

Le budget type d'un FSATME et l'exemple du GEFOSAT

Franck DIMITROPOULOS remarque que la question des financements est toujours l'une des plus difficiles, sachant que le financement d'un FSATME comporte deux volets : budget d'animation et financement des travaux eux-mêmes.

Afin de donner des ordres de grandeur, la détection de la situation, la visite technique, le montage des propositions, les échanges avec le ménage et le montage financier représentent un coût de 500 à 1000 euros environ par dossier, soit un budget de 50 000 à 100 000 euros pour un Fonds en traitant une centaine par an.

Selon les budgets dégagés, les interventions elles-mêmes se cantonnent à de petits travaux d'urgence (installation d'un thermostat, isolation des combles, etc.), mais elles peuvent également engager des travaux d'ensemble (rénovation thermique globale et modification du système de chauffage). Les coûts des travaux engagés varient donc de 300 à 20 000 euros. Ceci doit tout de même questionner la pertinence des coûts de montage de dossier pour des travaux très modestes, car l'expérience montre que ces coûts sont du même ordre que le montant à apporter hors aides de l'ANAH et des autres acteurs institutionnels pour financer les travaux.

Si le coût des supports de communication (édition de plaquettes, création d'expositions, etc.), est modeste, leur conception, et surtout l'animation qui doit permettre de les exploiter, réclame du temps de travail : ces coûts atteignent rapidement des montants de 30 000 euros ou plus.

La conception d'une formation spécifique (en CNFPT) coûte environ 30 000 euros, et les coûts de réalisation représentent en pratique 2 à 3% de la masse salariale des collectivités. Cet aspect du financement est peu problématique, puisque les pratiques et les organismes dédiés existent. Il en va de même pour les structures privées ou associatives (via les OPCA). Les difficultés budgétaires actuelles orientent cependant ces sommes à la baisse. Il faut enfin compter avec l'impact du temps passé en formation sur le fonctionnement des structures.

Sandrine BURESI indique que le GEFOSAT a dû, chaque année, rechercher des sources de financement du Fonds qu'il anime depuis 2002. Le financeur naturel est le Conseil général, qui est compétent en matière sociale, mais pas pour l'énergie, bien que sa compétence sur le bâti soit de plus en plus grande. Cela pose encore beaucoup de problèmes. La spécificité locale est forte dans le département, puisque le soutien de l'Espace Logement Hérault, qui gère tous les crédits du département en matière de logement (hors aides à la pierre) est très fort.

Sur un budget 2006 de 80 000 euros, le Conseil général soutient ainsi l'association à hauteur de

46 000 euros sur différentes lignes budgétaires (insertion, FSL, etc.), dont 23 000 euros destinés à l'enveloppe travaux. Le GEFOSAT gère à la fois l'animation, le diagnostic et les travaux. Il est donc impossible de savoir si le FSL participe en tant que tel aux travaux, même si cette gestion globale pose parfois quelques problèmes lors du solde des conventions.

L'Ademe Languedoc-Roussillon soutient l'association à hauteur de 18 000 euros. La Fondation Abbé Pierre a accordé à plusieurs reprises des soutiens ponctuels. La CAF verse 10 000 euros par an depuis 2006, et ses subventions sont d'autant plus intéressantes que les sommes sont versées dès l'accord de sa Commission d'action sociale. Enfin, la Communauté d'agglomération du bassin de Thau a accordé un soutien de 5400 euros pour la première fois cette année.

La Région n'a pas vocation à agir en faveur d'actions microlocales, mais peut intervenir par le biais d'accords-cadres conclus avec l'Ademe en vertu de sa compétence pour la maîtrise de l'énergie, permettant ainsi de bénéficier indirectement de fonds européens FEDER ou FSE. Cette multiplicité des financements implique des coûts administratifs importants. L'association essaye de les contenir en limitant le nombre de financeurs par projet, et en leur demandant, si possible, de ne pas multiplier les documents contractuels et d'homogénéiser les échéances.

Les sommes réunies ne suffisent évidemment pas à financer les travaux nécessaires, puisque les règles en vigueur du FATMEE s'en tiennent à un maximum de 3000 euros pour une intervention chez un propriétaire occupant, et à 30% du montant des travaux pour un bailleur, avec un plafond de 1000 euros, ceci afin de ne pas se substituer aux opérations existant dans le cadre des loyers conventionnés. Les dépenses réalisées chez les locataires sont toujours modestes et ne donnent pas lieu à plafonnement.

De nouvelles règles pour les aides de l'ANAH

L'ANAH finance la rénovation de 150 000 logements locatifs et de 50 000 propriétaires occupants très sociaux pour un budget de 500 millions d'euros annuels. Le CA du 3 juillet 2008 a décidé que les deux priorités de l'ANAH seront désormais la lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique. Les aides à la pierre seront donc en partie réorientées.

Au-delà du financement, de nouvelles mesures visant à favoriser la sensibilisation, l'expérimentation et le développement de partenariats seront applicables au 1^{er} janvier 2009 (voir atelier 2). Des éco primes de 10% seront attribuées au-delà de la prise en charge de base de 35% du coût des travaux pour les Propriétaires occupants très sociaux (revenus proches du RMI) pour les logements classés F et G avant travaux, à condition que le gain après travaux soit de 30% supérieurs aux consommations conventionnelles. Les bailleurs seront également concernés en cas de conventionnement très social.

Le dispositif sera essentiellement efficace dans le cadre des OPAH puisqu'il sera nécessaire de réaliser un diagnostic avant travaux. Il sera proposé à EDF et GDF, comme aux Conseils régionaux et autres collectivités territoriales, de s'aligner sur ces critères pour apporter leurs financements complémentaires. L'aide apportée par la Région Bretagne, ajoutée à celle de l'ANAH, permettra ainsi d'atteindre 60% du budget des travaux.

De façon générale, les critères d'attribution des aides de l'ANAH seront plus favorables à la rénovation thermique. L'évaluation thermique sera obligatoire pour tout projet de 25 000 euros et plus. Il ne sera plus possible que les logements restent classés G après travaux, sachant que l'étiquette C sera en pratique très souvent exigée. Entre autres mesures, toutes les OPAH devront à partir du 1er juillet 2009 comporter un volet énergie et des objectifs en termes de lutte contre la précarité énergétique.

Partenariats expérimentaux avec les fournisseurs

Sandrine BURESI explique qu'une convention de partenariat a été signée pour la première fois en 2008 avec GDF (dans le cadre du projet Ecogaz). Une longue discussion a été nécessaire

afin d'éviter les conflits d'intérêts, car le GEFOSAT gère également l'EIE. La convention permettra de financer 800 euros de travaux par intervention chez un propriétaire occupant à condition que les travaux soient éligibles à un CEE, sans pour autant que GDF ait la certitude de les récupérer.

Le GEFOSAT travaille en effet de longue date avec des artisans locaux, et ne pouvait pas s'obliger à faire appel aux entreprises conventionnées auprès de GDF. Le dispositif concerne dix dossiers, et comporte une enveloppe dédiée au diagnostic, au montage financier et au suivi. Ce dernier point est particulièrement intéressant, car il est rare de pouvoir évaluer les impacts des travaux. Ce dispositif sera évalué dans les jours à venir.

Régine SAINT MEZARD, Conseil général du Gers, indique que GDF semble lever le pied en ce qui concerne Ecogaz, et qu'il faudrait désormais faire appel aux artisans travaillant avec GDF afin que l'entreprise récupère les CEE. Les conventions signées seront naturellement honorées, mais non reconduites en 2009.

Sandrine BURESI en convient. C'est pour cela qu'il est très peu probable que cette expérience soit reproduite en ce qui concerne le GEFOSAT. Il serait préférable que les fournisseurs abondent le volet préventif du FSL, comme EDF et GDF l'ont évoqué de façon très explicite, et que les Conseils généraux puissent ensuite traiter avec leurs structures partenaires à partir de volumes plus importants. Cette option est moins facile à valoriser pour les entreprises, mais elle est beaucoup plus praticable.

Alain ROBIC, Particulier, demande si les soutiens accordés au GEFOSAT pourraient l'être en vue d'achat de matériels qui seraient ensuite installées par les personnes en situation de précarité, souvent au chômage. Cela peut être un moyen de réinsertion parmi d'autres.

Sandrine BURESI explique que le GEFOSAT est ouvert à l'autoréalisation des travaux, bien qu'il faille être vigilant en ce qui concerne la compétence des personnes en ce domaine. L'association travaille en partenariat avec les Compagnons Bâisseurs, afin de fournir des matériaux nécessaires à des travaux énergétiques très complémentaires avec les travaux de rénovation qu'ils accompagnent. En revanche, les travaux complexes donnant lieu à la délivrance de CEE ne peuvent être effectués que par des artisans certifiés.

Ludovic GUY, Quercy Energie, estime que GDF n'abondera pas le FSL, car cela ne permettrait pas d'estimer les économies d'énergies induites (et donc de récupérer des CEE).

Jean-Marc SATINET demande s'il est possible de chiffrer les économies réalisées en termes de d'émissions de CO₂ et de dépenses évitées grâce à l'action des FSATME.

Sandrine BURESI explique que GDF n'abonderait pas au FSL via le projet Ecogaz, mais sur une autre ligne budgétaire.

Concernant les économies réalisées et, en conséquence, l'attribution de CEE, il faut rappeler que les travaux sont souvent effectués dans des foyers en situation de sous-consommation chronique. L'outil de diagnostic Dialogie permet de calculer la consommation théorique du logement et de la comparer à la consommation réelle, qui lui est le plus souvent très inférieure. Il demeure toutefois pertinent de calculer l'économie potentielle, comme le font Quercy Energie et A3E. Le GEFOSAT envisage donc de mettre en place un dispositif de ce type.

Franck DIMITROPOULOS précise que l'évaluation des dispositifs est difficile, puisqu'il faut tenir compte d'un taux de couverture de besoins très bas avant l'intervention, et de coûts des travaux qui varient énormément en fonction de l'intervention ou non d'un artisan. A ce sujet, le dossier remis aux participants contient les résultats d'une étude réalisée il y a quelques années pour A3E. Elle établissait les résultats obtenus plusieurs années après les interventions en fonction des budgets et des travaux effectués. Ce type d'étude est complexe, mais réalisable.

Didier CHEREL rappelle que l'ANAH finance depuis 2005 des opérations d'autoréhabilitation encadrées, accompagnées par les Compagnons bâtisseurs ou d'autres associations.

Par ailleurs, les règles actuellement applicables pour l'attribution des CEE peuvent évoluer pour la période 2009-2012. Le Comité opérationnel consacré à la rénovation de l'existant préconise que la participation financière d'un fournisseur à un Fonds lui permette de se voir attribuer des CEE sans facture. Cela permettrait de disposer pour la lutte contre la précarité énergétique de fonds au niveau national. Un précédent de ce type existe en matière de formation. Les arbitrages ministériels sont attendus sur ce point.

Une expérience de microcrédit social

Sandrine BURESI rapporte que le GEFOSAT expérimente dans le cadre de l'appel à projets Ademe-PUCA-ANAH, l'utilisation du microcrédit social dans le domaine de l'amélioration de l'habitat. Un partenariat technique et financier a été conclu avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), ainsi qu'avec l'Ademe et l'ANAH. Il s'agit de pouvoir proposer un microcrédit à des propriétaires occupants, à condition qu'ils ne soient ni interdits bancaires, ni surendettés.

L'outil concerne potentiellement une population importante n'ayant pas accès au crédit. Le prêt, d'un montant de 300 à 3000 euros pour un taux de 4%, doit être remboursé sur trois ans. Le premier dossier, d'un montant de 3000 euros, vient d'être bouclé, pour une personne n'ayant aucun crédit en cours. Cela représente des mensualités de 88 euros pour une charge d'intérêt totale de 188 euros. Ces montants apparaissent supportables.

Le taux correspond au taux du Livret de développement durable, car les banques ont refusé de pratiquer un taux zéro en raison des frais de dossier significatifs. A titre de comparaison, le taux du prêt Passtravaux est de 1,5%, mais il est réservé aux salariés. Ce microcrédit n'est donc pas une panacée, mais les montants apportés peuvent être intéressants. Il faut espérer que la création du prêt à taux zéro pour les travaux d'amélioration de l'énergie permettra de s'en passer – si tant est que les personnes précaires puissent en bénéficier.

Françoise MARCHANT, PACT ARIM du Val d'Oise, précise que des dérogations peuvent être accordées dans l'attribution des Pass travaux.

Sandrine BURESI précise que les bénéficiaires des microcrédits sont accompagnés au plan budgétaire par l'UDAF, au titre des mesures d'accompagnement social liées au logement qu'elle assure à la demande du Conseil général auprès des propriétaires occupants impécunieux. L'expérience sera menée sur 20 dossiers avant d'être évaluée.

Dans ce partenariat, le travailleur social reste le référent du dossier. En cas de difficulté de remboursement, le GEFOSAT est saisi par la banque, et peut, en fonction des motifs (perte d'emploi, etc.), demander un rééchelonnement.

Patrick BRIENS, Fondation Abbé Pierre, note que la durée courte des prêts implique une charge d'intérêts très faible. En outre, les remboursements sont éligibles à l'ALS, comme cela est apparu lors de prêts accordés par la Fondation à la Fédération pour le logement social, qui a elle-même prêté à des propriétaires occupants des Pyrénées Orientales afin de cofinancer des améliorations de l'habitat. La charge nette à payer est diminuée d'autant.

Franck DIMITROPOULOS note que ces dispositifs sont intéressants pour les propriétaires occupants, qui ne représentent toutefois que 30% du public en situation de précarité énergétique. La CAF considère en effet ces crédits comme des prêts sociaux. Les prêts familiaux peuvent également être notifiés en tant que prêts à destination de l'amélioration de l'habitat, à condition d'être enregistrés devant le notaire ou l'administration fiscale.

Sandrine BURESI indique que le microcrédit social ne peut être considéré comme un crédit conventionné par la CNAF – ce d'autant plus que c'est en l'occurrence le Crédit coopératif qui prête directement aux personnes. Le Fonds de Cohésion Sociale a garanti ces prêts à hauteur de 50%, l'autre partie l'étant par la banque.

Des solutions doivent être trouvées pour augmenter le montant et la durée des prêts, car les investissements doivent le plus souvent être très importants pour être rentables. La CDC est partie prenante de cette expérimentation, afin d'en tirer les enseignements qui permettront éventuellement d'aller plus loin.

Didier CHEREL note que l'intérêt du microcrédit est de pouvoir financer des travaux chez des personnes ne pouvant bénéficier du crédit classique, mais il est pour autant incohérent de citer le microcrédit parmi les pistes envisageables au sein du Comité opérationnel du Grenelle consacré à l'isolation thermique alors que le bilan des expérimentations existantes n'a pas été effectué.

En tout état de cause, la mise en place de dispositifs de microcrédit à l'échelon national supposerait que les organismes prêteurs puissent s'appuyer, pour le montage des dossiers, sur des structures locales semblables aux FSATME. Cela rajoute à la nécessité de mettre en place de telles structures sur l'ensemble du territoire.

Véronique STELLA remarque que ces outils financiers d'aide supposent un long accompagnement financier et technique et l'appropriation des projets par les familles. Les risques d'impayés s'avèrent à l'expérience extrêmement limités, ce dont les AIVS font également l'expérience. L'essentiel du travail se situe à l'amont, à la fois en ce qui concerne le « travail de fourmi » de montage de dossier et la codéfinition, avec la famille, des travaux prioritaires.

Sandrine BURESI invite Véronique Stella à rejoindre le comité de pilotage de ce projet.

Autres pistes de financement

Claire BALLY demande si les syndicats d'électrification et les mutuelles peuvent contribuer au financement des FSATME.

Sandrine BURESI pense qu'il doit être possible de solliciter ces syndicats, puisqu'ils disposent de lignes budgétaires réservées à l'action sociale. Ils ont du reste un devoir de contrôle sur les délégataires. Le SIPPEREC a ainsi mis en place un encadrement des actions d'EDF en matière de traitement des clients démunis. Ces syndicats, dont le territoire n'est pas nécessairement départemental, peuvent abonder les FSL.

Franck DIMITROPOULOS ajoute que le syndicat de l'Ariège contribue également au FSATME. Cela est donc possible.

Sandrine BURESI explique que les Caisses de retraite sont, plus que les mutuelles, en capacité d'intervenir dans le cadre des OPAH. La Caisse nationale des agents de collectivités est ainsi partenaire du PACT, et peut verser des aides en cas d'intervention chez les personnes âgées.

Michel NEREY, PACT ARIM Yvelines, ajoute que les Sociétés de crédit immobilier peuvent, dans le cadre des missions d'accession à la propriété des HLM, accorder des prêts à 0,8% au titre de leurs missions sociales, et ce, pour des montants pouvant atteindre 25 000 euros sur des durées de dix ans en Ile-de-France. Encore faut-il trouver les Sociétés qui acceptent de le faire, ce qui est très variable en fonction des départements. Ces financements sont en général plus simples à obtenir que ceux de la CDC.

Véronique STELLA, Fondation Abbé Pierre, ajoute que la capacité des Sociétés de crédit immobilier locales dépend de leur situation financière, qui varie beaucoup selon les territoires. Le Pays Basque est très défavorisé en la matière, alors que le Crédit immobilier d'Aquitaine a financé des opérations à hauteur de 150 000 euros, y compris à des allocataires RMI. Ces dispositifs ne concernent que les publics à profil social.

Eric LAGANDRE note que les fondations peuvent jouer un rôle pour apporter des financements complémentaires. Le projet de fondation « Les travaux du cœur », porté par la

fédération Habitat et Développement et lauréat de l'appel à projet Ademe-PUCA-ANAH, vise à impliquer les industriels et les professionnels du bâtiment (CAPEB et FFB) afin de pouvoir un jour financer des opérations actuellement irréalisables.

En guise de conclusion **Franck DIMITROPOULOS** estime que les pistes évoquées ci-dessus sont intéressantes, mais que l'« on fait beaucoup d'usines à gaz pour de la petite monnaie ». C'est très regrettable, face à un problème qui concerne plusieurs millions de ménages en France et alors que les objectifs du Grenelle en matière d'émissions de GES obligeront à dégager les moyens nécessaires et suffisants pour investir de façon massive dans la rénovation thermique.

Pour un chantier d'une telle ampleur, s'en tenir au financement par les ménages eux-mêmes est un échec programmé, puisqu'une très grande partie n'a pas les moyens de rénover son logement. L'étape suivante est donc celle de la massification des opérations. Pour défendre les actions nécessaires face à ces défis, il est donc plus que jamais nécessaire que le réseau RAPPEL, qui demeure informel, continue à s'étoffer.

Les organisateurs remercient les participants. La séance est levée.